

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUIN 2019**

**COMPTE RENDU**

Le 5 juin 2019, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

L'assemblée a autorisé le maire à signer les marchés publics ci-dessous :

**Création d'un terrain multisports**

Avec la société **IMAJ** de LA CROIX SUR MEUSE

Pour un montant HT des travaux à **39 748.35 euros**

**Préparation et livraison de repas pour la restauration scolaire**

Avec le restaurateur **LES CAVES LORRAINES** de SAINT JEAN LES LONGUYON

Pour un montant HT du repas à **3.98 euros**

Le Conseil a également autorisé le maire à lancer la publicité pour un marché de travaux de voirie.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le jugement de la Cour Administrative d'Appel de NANCY qui a rejeté la requête déposée par les propriétaires du lotissement rue Dominique Georges. Ces mêmes propriétaires ont déposé un pourvoi en cassation. Le Conseil autorise le maire à ester en justice et missionner un avocat pour représenter la commune devant le Conseil d'Etat.

Le conseil vote une subvention complémentaire, d'un montant de 2 450 euros, au FEP de Cutry.

Le président annonce à l'assemblée qu'il convient de définir la composition de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération de Longwy l'année précédant celle du renouvellement général des conseillers municipaux. Le Conseil se prononce sur une répartition avec 55 délégués, CUTRY disposera d'un siège.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle a émis un avis favorable aux documents suivants :

- Evaluation des risques professionnels
- Programme annuel de prévention
- Plan de formation du personnel communal

Le conseil approuve ces documents actualisés.

La séance est levée à 9 heures 30



Le Maire,

Jean HUARD